

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 10

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'article 48 du Code pénal militaire fédéral. — Les écoles et cours d'instruction pour officiers. — La mission de l'armée suisse. — Les cours de régiment.

Pendant leur session extraordinaire d'automne, les Chambres fédérales ont, l'une et l'autre, abordé un objet important au point de vue militaire. Le Conseil National a décidé la revision du Code pénal militaire fédéral aux fins d'y introduire une disposition punissant l'incitation à certains délits réprimés par ce code, et le Conseil des Etats s'est occupé de l'arrêté concernant les écoles et les cours destinés à l'instruction des officiers.

* * *

La proposition de revision de l'art. 48 du Code pénal militaire n'est pas nouvelle. Elle a été posée en 1903 déjà, résolue affirmativement par les Chambres et repoussée par le peuple, le 25 octobre de cette année là, par 269 000 voix contre 116 000. Les adversaires du projet le présentèrent comme une atteinte à la liberté de la presse, à la liberté d'opinion, à la liberté de discussion et à un certain nombre de libertés encore, ce qui entraîna sa chute. Pourtant il ne méditait aucune des atteintes liberticides dont on l'accusait. Il prétendait à une œuvre de justice. Il disait: Il n'est pas équitable, lorsqu'un soldat déserte, ou qu'il refuse le service militaire, ou qu'il se mutine et désobéit aux ordres de ses chefs, il n'est pas équitable que ce soldat soit puni tandis que celui qui l'a incité à commettre ce délit, parloteur d'assemblée révolutionnaire ou écrivain de placards anarchistes, reste indemne, à l'abri de toute poursuite. Tous les codes criminels punissent l'instigateur d'un délit. Au regard du droit pénal, l'instigateur est le complice de l'auteur principal, un complice dont la culpabilité est réputée parfois égale à celle de cet auteur. Si le Code pénal militaire fédéral a ignoré ce principe, c'est qu'au moment de sa promulgation, en 1851, l'incitation à la désertion et au refus de service n'était pas connue. Si elle l'avait été, il en aurait prévu la répression, car elle n'a pas d'autre but et d'autre effet que de ruiner l'organisation des armées en supprimant la discipline, leur lien indispensable.

En 1903, la majorité du peuple suisse n'a pas compris cette nécessité. Il a vu dans l'article de loi qui lui était proposé autre chose et des menaces à l'indépendance démocratique. Par sa rédaction, l'article prêtait peut-être à la confusion.

Sera puni de l'amende ou de l'emprisonnement, suivant la gravité du délit, celui qui aura incité ou entraîné des citoyens soumis au service militaire à commettre des violations de leur devoir de service constituant des crimes ou délits dont les tribunaux militaires ont à connaître. La tentative de ce délit est passible des mêmes peines.

L'acte commis à l'étranger tombe aussi sous le coup du présent article.

La nouvelle rédaction est plus précise :

Art. 48. — Celui qui aura incité aux crimes de révolte, de mutinerie, d'insubordination, de violation des devoirs de service ou de désertion, tels qu'ils sont prévus au Code pénal militaire suisse, ou qui y aura provoqué publiquement ou par la distribution d'écrits ou d'images sera, même si la provocation est restée sans effet, puni de l'emprisonnement. Cette peine pourra être cumulée avec une amende. L'acte commis à l'étranger tombe également sous le coup de cet article.

Demeurent réservées les dispositions de la législation pénale militaire concernant les personnes soumises à cette législation (organisation judiciaire et procédure pour l'armée fédérale, art. 1^{er} de la loi du 28 juin 1889).

On peut espérer que cette fois-ci le peuple, mieux informé, ratifiera l'œuvre de ses représentants. Depuis 1903, la propagande anarchiste s'est beaucoup développée. Ses effets sur l'esprit militaire n'ont pas été notables il est vrai ; en cinq années, 27 soldats suisses seulement ont été poursuivis pour délits de désertion et insubordination, mais c'est trop déjà que 27 hommes aient subi la prison tandis que les folliculaires qui leur ont inspiré leur acte s'en sont lavé les mains et sont restés libres de recommencer ailleurs.

Il serait absurde de laisser la propagande antimilitariste prospérer. Tant qu'elle s'est bornée à la critique des institutions militaires elle est demeurée dans son droit. Elle l'outrepasse aujourd'hui. Les réfractaires qui affirment leur intention de provoquer la révolte dans l'armée, les journaux ou les orateurs qui préconisent l'insurrection en réponse à une déclaration de guerre rendue nécessaire par le souci de notre indépendance, ces gens-là commettent des délits manifestes contre la sûreté de l'Etat et contre le maintien de la liberté nationale. Ils ne méritent pas l'indulgence de la loi.

Le Conseil fédéral et le Conseil National après lui ont eu toute raison de reprendre la question. Le Conseil des Etats lui donnera certainement, dans sa session de décembre, une solution analogue. Nous verrons ensuite si, éclairé par les grèves et les désordres suscités ces dernières années par les groupes anarchistes, le corps électoral ne donne pas gain de cause aux pouvoirs publics.

* * *

L'art. 134 O. M. prescrit les écoles que doivent suivre les officiers signalés pour l'avancement. Ce sont, comme on sait, les écoles centrales et les écoles de recrues comme commandants d'unités.

Les art. 135, 136 et 140 ajoutent :

Art. 135. — L'Assemblée fédérale instituera en outre des écoles de tir et des cours tactiques et techniques pour officiers.

Les officiers peuvent aussi être appelés à des écoles ou des cours d'autres armes que la leur ou à des services spéciaux.

Art. 136. — L'Assemblée fédérale arrête les écoles et les cours nécessaires à l'instruction des fonctionnaires de la poste et du télégraphe de campagne ainsi que des officiers du service des étapes et du service territorial.

Art. 140. — Les officiers des chemins de fer suivent un cours de vingt jours, puis sont appelés, selon les besoins, aux travaux de l'état-major général ou à des cours spéciaux.

D'autres fonctionnaires des chemins de fer peuvent aussi être appelés à ces travaux et cours.

L'art. 137 qui prescrit les cours imposés aux officiers de l'état-major général prévoit aussi que l'Assemblée fédérale peut en arrêter d'autres.

Le Conseil fédéral a déposé un projet d'arrêté en exécution de ces dispositions. Il a laissé en suspens toutefois les cours supplémentaires autorisés par l'art. 137, le service de l'Etat-major général n'ayant pas encore fixé ses propositions.

Le Conseil des Etats a eu la priorité pour la discussion de l'arrêté. Conformément aux conclusions de la majorité de sa commission, il a repoussé l'entrée en matière et adopté un arrêté réduisant les propositions du Conseil fédéral en limitant aux années 1909 et 1910 les écoles et cours qu'il a admis. Il a justifié cette décision par deux motifs : premièrement, la nécessité d'agir avec prudence dans la mise en application de la nouvelle organisation, le Parlement tenant à ne pas dépasser l'augmentation de cinq millions prévue pour la mise en vigueur de la loi ; secondement, la crainte de compromettre le recrutement des officiers en exagérant leurs prestations. Vainement le Chef du Département militaire s'est efforcé de sauver les cours condamnés, vainement il a exposé que loin de diminuer, le recrutement des officiers a été cette année-ci en progrès, le Conseil des Etats s'en est tenu aux décisions de sa commission. Après deux années d'expérience, on verra si l'on peut faire plus et mieux.

Voici la liste des cours que proposait le Conseil fédéral et les restrictions introduites par le Conseil des Etats.

Infanterie. — 1. Ecole de tir de 18 jours pour officiers subalternes.

2. Cours de tir de 11 jours pour caporaux et officiers supérieurs.

3. Appel de quelques officiers subalternes qualifiés aux cours techniques du génie. 11 jours.

4. Cours de 11 jours pour chefs de patrouilles auxquels sont appelés quelques officiers subalternes par bataillon.

Ces cours comptent chacun pour un cours de répétition.

5. Cours tactiques de 7 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

Ces cours ont lieu tous les deux ans ; toutefois, un officier n'est astreint qu'à un seul de ces cours dans l'espace de quatre ans. Deux cours faits dans le même grade comptent pour un cours de répétition.

Le Conseil des Etats a supprimé l'appel aux cours techniques du génie et les cours tactiques. Il a réduit à 11 jours les cours de tir pour officiers subalternes.

Cavalerie. — 1. Cours pour chefs de patrouille (officiers subalternes). 11 jours.

2. Cours tactique de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs, par brigade, tous les deux ans.

3. Ecole pour premiers-lieutenants, désignés pour l'avancement, savoir : une école de sous-officiers de 35 jours en qualité de commandant d'unité.

Le Conseil des Etats a supprimé cette dernière obligation.

Artillerie. — 1. Cours de tir de 14 jours pour officiers subalternes des artilleries de campagne, de montagne et à pied.

2. Cours de tir de 14 jours pour capitaines et officiers supérieurs des mêmes armes.

3. Cours tactique de 16 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

4. Ecole pour premiers-lieutenants désignés pour l'avancement, savoir : une école de sous-officiers de 35 jours en qualité de commandant d'unité.

Le Conseil des Etats a supprimé les cours tactiques et l'école de sous-officiers.

Génie. — 1. Cours tactique de 18 jours pour officiers subalternes.

2. Cours tactique de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

3. Les officiers ingénieurs à la disposition du génie suivent un premier cours de 11 jours. De plus, ils peuvent être appelés chaque année pendant 11 jours aux travaux de ce service.

Le Conseil des Etats a ramené à 11 jours la durée des cours tactiques.

Garnisons des fortifications. — 1. Cours de tir de 14 jours pour officiers de l'artillerie de forteresse et de l'artillerie à pied attachée aux fortifications.

2. Cours tactique de 35 jours pour officiers nouvellement nommés.

3. Cours tactique I de 21 jours pour officiers nouvellement nommés.

4. Cours tactique II de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

Le Conseil des Etats n'a admis le cours technique que pour l'année 1909. Il a ramené à 18 jours le cours tactique I.

Service de santé. — 1. Cours tactique-clinique de 20 jours pour premiers-lieutenants.

2. Cours tactique de 11 jours pour officiers supérieurs et capitaines désignés pour l'avancement.

Le Conseil des Etats a supprimé ce dernier cours.

Officiers vétérinaires. — Les premiers-lieutenants, les capitaines et les officiers supérieurs suivent dans chaque grade un cours spécial de 14 jours. Il peut être compté pour un cours de répétition. Ces cours remplacent l'école centrale II.

Admis.

Service des subsistances, commissariat et quartiers-mâitres. — 1. Un cours de 18 jours pour officiers subalternes.

2. Cours spécial de 11 jours pour capitaines et officiers supérieurs.

Le Conseil des Etats a supprimé ce dernier cours.

Services auxiliaires. — 1. Les officiers du service des étapes suivent un cours d'introduction de seize jours et ensuite, suivant les besoins, des cours spéciaux de sept jours.

2. Les officiers du service territorial suivent un cours d'introduction de onze jours et ensuite, suivant les besoins, des cours spéciaux de sept jours.

3. Les officiers de chemins de fer suivent un cours d'introduction de vingt jours et ensuite, suivant les besoins, des cours spéciaux de sept jours.

4. Les officiers du service de la poste et du télégraphe de campagne suivent un cours d'introduction de onze jours et ensuite, suivant les besoins, des cours spéciaux de sept jours.

Le Conseil des Etats a demandé au Conseil fédéral une loi spéciale sur l'organisation des cours de ces services..

* * *

Nous regrettons la suppression des cours tactiques de l'artillerie qui semblaient avoir acquis droit de cité dans le programme de nos cours d'officiers et celle des cours tactiques d'infanterie qui n'auront duré qu'une année, à la faveur de la période transitoire de 1908. Cette suppression constitue un recul.

Les cours tactiques d'artillerie, dans leur conception actuelle, constituaient pour les officiers de l'artillerie une excellente école d'enseignement de la liaison des armes. N'y assistaient que des commandants d'unités et de corps de troupes, c'est-à-dire des officiers appelés à travailler dans la bataille dans le cadre d'un détachement de toutes armes. Deux ou trois officiers supérieurs d'infanterie leur étaient adjoints pour représenter la tactique de leur arme tout en apprenant celle de l'arme sœur. Ces officiers d'infanterie fonctionnaient comme chefs de détachements supposés. Sur la base des thèmes adoptés — généralement à double action — les officiers d'artillerie auxquels étaient répartis les divers commandements de leur arme, procédaient aux reconnaissances de terrain nécessaires et présentaient aux chefs des détachements leurs propositions sur l'emploi de leurs

unités. Ces propositions faisaient, à la critique, l'objet d'une discussion, et l'on passait à l'exécution des mouvements qui justifiait une nouvelle étude.

Les cours avaient ainsi quatre objets principaux : étude de la tactique de l'artillerie proprement dite ; étude de la tactique de l'artillerie en liaison avec l'infanterie ; étude tactique du terrain ; rédaction et énoncé d'ordres et de rapports.

De tous temps, l'action combinée de l'artilleur et du fantassin a été le fondement de la bataille. Cette action commune a grandi en importance depuis l'adoption du canon à tir rapide. Il est indispensable que l'artillerie et l'infanterie agissent étroitement unies, lient leurs mouvements dans toutes les phases du combat, soient constamment préoccupées du désir et de la volonté de se donner une aide réciproque. On apprend cela aux écoles centrales, mais le point de vue qui préside aux exercices de ces écoles est un peu différent. Elles doivent procurer à leurs élèves la notion d'ensemble des opérations et de l'utilisation de tous les services ; ce sont des écoles de synthèse non d'analyse ; elles ne peuvent se mettre au point de vue de l'instruction des officiers d'une arme particulière, mais poursuivent celle des officiers en général.

Les cours tactiques par arme préparent et d'autre part complètent l'enseignement des écoles centrales. Ceux de l'infanterie, par exemple, qui viennent d'être supprimés par le Conseil des Etats, avaient cet immense avantage, en réunissant les commandants d'unités d'une même brigade, de leur procurer l'unité de doctrine et de leur inculquer le sentiment de la camaraderie de combat. Ils y apprenaient la liaison des mouvements de leurs unités et la coopération des corps de troupes en sous-ordres à la manœuvre du corps de troupes supérieur.

Ainsi, le but des cours tactiques était de permettre, dans l'étude de la liaison des armes et des différentes unités d'une arme, d'insister davantage sur le rôle de celle appelée aux cours. Par là, non seulement ces derniers ne font pas double emploi avec les écoles centrales, mais ils favorisent l'enseignement de celles-ci en affranchissant leurs professeurs de tactique de l'obligation d'entrer dans l'examen des particularités de chaque arme. Ils n'ont plus à se préoccuper que du travail d'ensemble.

En supprimant les cours tactiques, on affaiblit donc l'enseignement des écoles centrales. C'est une grave conséquence, qui mériterait d'être plus sérieusement mûrie, et l'on affaiblit aussi l'instruction de la troupe qui bénéficie grandement de la préparation au cours de répétition constituée par le cours tactique.

Celui-ci a eu lieu, cette année-ci, pour l'infanterie, dans les 1^{er} et 4^{me} corps d'armée, c'est-à-dire dans ceux dont les cours de répétition sont des cours de petites unités, régiments et brigades. Il n'est pas un seul de leurs participants depuis le commandant de brigade jusqu'aux chefs de compagnie qui

ne soit prêt à témoigner de l'excellente préparation qu'il y a puisée pour l'instruction de sa troupe pendant le cours de répétition. Les unités y ont gagné un commandement plus sûr de soi et une instruction plus développée parce que plus fermement donnée. Cependant ces cours tactiques n'ont duré que sept jours, mais sept jours dont aucune heure n'a été perdue. On évite, particulièrement, les tâtonnements du début, la perte de rendement de la mise en train, parce que tous les élèves des cours se connaissent déjà de supérieurs à subordonnés, et n'ont plus à s'observer pour se pénétrer réciproquement de leur esprit. On se met immédiatement sur un terrain défriché.

Nous espérons très vivement que le Conseil national corrigera, dans la session de décembre des Chambres fédérales, ce que nous considérons comme une erreur du Conseil des Etats. Il est légitime, il est du devoir des Chambres de veiller avec sollicitude sur les deniers de la nation. Mais il est de leur devoir aussi de veiller à l'emploi profitable des dépenses nécessaires. Or, la modeste économie résultant de la suppression des cours tactiques, nous paraît préjudiciable au profit que l'armée doit retirer des dépenses militaires. L'armée perd davantage à cette économie que les finances n'y gagnent.

Nous ne croyons pas non plus que le recrutement des officiers souffre du maintien des cours tactiques. M. le conseiller fédéral Muller a déjà fait observer que jamais ce recrutement n'avait été plus facile que cette année-ci; l'adoption de la nouvelle loi semble avoir agi à la façon d'un stimulant. Nous reconnaissons que l'expérience d'une seule année est trop courte pour être décisive. Mais un argument de valeur est la constatation que les cours tactiques jouissent d'une bonne réputation dans le corps des officiers; ceux-ci désirent les suivre, sollicitent des ordres de marche; ils ne constituent donc pas une prestation qui risque de nuire au recrutement, au contraire. Tout ce que l'officier désire, c'est d'être mis à même d'exercer son commandement le mieux possible. Il y voit son avantage personnel comme celui de sa troupe, aussi souscrit-il avec empressement à celles des prestations qui lui sont imposées dont il est persuadé qu'il tire le meilleur profit.

. . .

Le *Bund*, numéro du 26 septembre, dans un article signé V. v. G., reprend une vieille question, mais toujours actuelle et qui le restera aussi longtemps que la Confédération, conformément au traité de Vienne de 1815, sera au bénéfice de la reconnaissance internationale d'une neutralité perpétuelle.

Le général Langlois ayant écrit dans sa brochure sur *Les manœuvres suisses en 1907* que la mission de l'armée suisse consistait simplement à faire respecter la neutralité du pays, V. v. G. s'empare de cette phrase pour dé-

clarer que l'écrivain français amoindrit le rôle de notre armée, que la Suisse au cas d'un conflit possède les mêmes droits que n'importe quel autre Etat de prendre toutes les mesures qu'elle estimerait utile pour la défense de son indépendance, que l'armée fédérale n'est donc pas une simple troupe de garde-frontière obligée de se restreindre à cette mission défensive.

L'écrivain du *Bund* a incontestablement raison. La reconnaissance de notre neutralité — admise au surplus par les puissances non dans notre intérêt mais dans celui de l'Europe, comme le déclare le protocole du Congrès — ne saurait impliquer une restriction de notre souveraineté. Celle-ci est égale à celle de tous les autres Etats indépendants, nous imposant par conséquent les mêmes devoirs qu'à eux pour la sauvegarde de cette indépendance et nous conférant le droit d'user des mêmes moyens. Si donc le souci de cette indépendance nous oblige à nous déclarer partie dans un conflit international et nous conseille d'agir offensivement contre tel de nos voisins, nous y sommes absolument fondés aux yeux du droit international.

Mais nous ne pensons pas que le général Langlois ait entendu autre chose non plus.

Tout d'abord nous nous permettrons de faire observer à l'auteur de l'article du *Bund*, un camarade militaire très actif et zélé, que l'écrivain français n'a pas écrit: la mission de l'armée suisse consiste *uniquement* à faire respecter la neutralité (besteht *einzig* darin), mais *simplement*, ce qui constitue une nuance, une affirmation moins exclusive. Surtout — et ici l'erreur de notre camarade est plus manifeste — l'écrivain français n'a nullement prétendu amoindrir le rôle de notre armée et en faire une simple garde de police. La preuve en est les lignes qui suivent celles traduites par le *Bund*.

« La France, écrit le général Langlois, a tout intérêt à respecter la neutralité suisse, qui couvre le flanc droit de ses armées; seule l'Allemagne pourrait désirer la violer. Mais si les quatre corps d'armée de la Suisse s'y opposent, on peut affirmer qu'il faudrait des forces très supérieures, beaucoup d'hommes, beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour en venir à bout. Nous nous plaçons à le constater, puisque la neutralité suisse est pour nous une garantie.

Nous dirons plus: dans le cas de conflit, l'armée suisse serait un appoint considérable pour celui des deux belligérants avec lequel elle marcherait; elle serait tout aussi bien offensive que défensive. Elle a une grande valeur matérielle, une plus grande valeur morale encore. Nous ne pouvons que rendre un éclatant hommage à ceux qui la commandent, à ses officiers et à ses soldats. »

Où donc est-il question, là-dedans, d'une simple garde de police, d'une troupe d'ordre inférieur uniquement capable d'une mission subalterne? Le seul reproche que l'on pourrait adresser à l'auteur est d'avoir fait la mariée trop belle, non de l'enlaidir.

L'article du *Bund* n'en a pas moins l'avantage d'attirer l'attention du public sur une vérité trop peu reconnue et qu'il ne faut pas se lasser de faire ressortir: que la politique défensive d'un pays n'exclut nullement une stratégie offensive: que celle-ci sera même le moyen très souvent le plus efficace de soutenir cette politique et qu'une armée ne peut dès lors être considérée à la hauteur de sa mission de défenseur de l'indépendance du pays si elle n'est pas en mesure d'agir offensivement.

Quand on parle de la défense de notre neutralité, on ne sous-entend nullement la conséquence d'une attitude stratégiquement et tactiquement défensive de nos troupes. Si d'aucuns la sous-entendaient, ce serait de leur part une lourde erreur. Notre camarade du *Bund* peut être certain que le général Langlois ne leur appartient pas. Toutes ses doctrines de guerre protesteraient contre une semblable hérésie.

* * *

Les cours de répétition du 1^{er} corps d'armée sont en grande partie terminés. Tous les renseignements qui nous sont parvenus à leur sujet nous les montrent comme ayant été des plus utiles et d'un résultat profitable. Ils ont permis aux officiers de reprendre la troupe en mains par un travail de détails accompli avec calme et sûreté. Les manœuvres de division de l'année prochaine ne pourront qu'en bénéficier.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier).

Les manœuvres impériales.

Les manœuvres de cet automne sont encore au tout premier plan de l'actualité militaire; nos lecteurs me permettront donc d'en donner un court aperçu et d'en faire ressortir quelques points intéressants.

On sait que les deux adversaires en présence étaient, d'une part, le 15^e corps qui occupe l'Alsace et le sud du grand-duché de Bade et, d'autre part, le 16^e corps stationné en Lorraine. Les deux corps sont d'ailleurs composés d'hommes recrutés dans toutes les parties de l'Allemagne, de sorte que l'empereur a pu voir manœuvrer des Prussiens, des Bavares, des Wurtembergeois, des Saxons et des Badois. Le général d'infanterie Chevalier Hentschel de Gilgenheimb commandait le 15^e corps et le général d'infanterie de Prittwitz et Gaffron le 16^e; tous deux passent pour être des hommes à la décision rapide et sûre et ils ont maintenu leur réputation au cours des rencontres si soudaines et si variées des dernières manœuvres. Le parti bleu (15^e c.) comptait 43 bataillons, 43 escadrons, 58 batteries d'artillerie.

de campagne et 4 batteries d'artillerie à pied ; le parti rouge (16^e c.) disposait de 36 bataillons, 40 escadrons, 26 batteries d'artillerie de campagne et 7 batteries d'artillerie à pied ; le parti bleu était donc mieux doté en infanterie et en artillerie. Mais il faut noter, dès le début, que cette supériorité ne lui a été acquise qu'en cours de manœuvres ; les deux adversaires ignoraient auquel d'entre eux serait adjoint le renfort du contingent bavarois.

Outre les troupes mentionnées plus haut chaque parti possédait des subdivisions de téléphonistes, d'aérostiers, de télégraphie sans fil et la division de télégraphistes du corps ; des deux côtés également on avait adjoint à la cavalerie une subdivision de mitrailleurs et une de signaleurs ; des mitrailleuses avaient été attribuées à l'infanterie. Au total il y avait sur pied 2700 officiers, 80 400 hommes et 17 300 chevaux et les effectifs du parti bleu dépassaient ceux de son adversaire de 240 officiers, 14 300 hommes et 800 chevaux ; dans ce dernier parti l'effectif des bataillons avait été porté à 800 hommes (effectif de guerre 1000) par l'appel de réservistes, tandis que les bataillons du parti rouge ne comptaient que 600 hommes ; la force des escadrons variait entre 110 et 130 chevaux, celle des batteries de l'artillerie de campagne atteignait 300 hommes et 220 chevaux, celle des unités de l'artillerie montée entre 175 hommes et 185 chevaux et 305 hommes et 370 chevaux. Les bataillons d'artillerie à pied comptaient 400 hommes et 280 chevaux. Les subdivisions de mitrailleuses 90 hommes et 60 chevaux.

L'empereur lui-même fonctionnait comme arbitre suprême ; il avait sous ses ordres immédiats quatre arbitres supérieurs : le général d'artillerie von Dulitz, inspecteur de l'artillerie à pied, l'inspecteur de la cavalerie, général von Kleist, — le chef du corps des ingénieurs et des fortifications, général von Beseler, et enfin l'inspecteur des écoles militaires, le général de Pfuel. A chaque division d'infanterie et d'artillerie était en outre adjoint un juge de camp entouré de nombreux officiers. On a de nouveau employé cette année les projections lumineuses de l'artillerie de campagne pour indiquer à l'adversaire qu'il était sous le feu.

Le terrain des manœuvres s'étendait entre Nied et Sader en Lorraine ; il est formé par un plateau d'où émergent de nombreuses collines allongées qui se prêtent généralement bien aux positions défensives ; les flancs de ces coteaux sont pour la plupart recouverts de bois touffus qui rendent la marche assez malaisée. Les vallons qui séparent les collines ont un terrain très mou qui, lui aussi, notamment par les temps pluvieux, augmente les difficultés de la marche tant pour l'infanterie que pour la cavalerie.

La situation générale du 6 septembre était la suivante : Une armée bleue venant du sud avait atteint les Vosges septentrionales ; une armée rouge contournait Trèves sur la Moselle. Metz était supposée en possession

de l'armée rouge, Strassbourg au pouvoir de l'armée bleue, celle-ci étant supposée marcher à la rencontre de la première. Cette supposition excluait donc d'emblée l'idée qu'on avait voulu représenter l'éventualité d'une guerre franco-allemande qui se serait déroulée sur la frontière et en tirer des conclusions positives ; les deux partis figuraient d'ailleurs des corps de flanqueurs de leurs colonnes principales et avaient pour mission soit de protéger leurs flancs soit d'agir sur les côtés de l'adversaire pour le cas où la rencontre se produirait. Cette supposition laissait donc une grande liberté d'action et permettait de modifier très diversement les situations au moyen d'ordres ou de rapports provenant des commandants des colonnes principales.

L'intérêt serait minime pour le lecteur de connaître le détail des opérations ; aussi bien ne peut-on les comprendre qu'en s'aidant de cartes et de croquis et en connaissant exactement les ordres, rapports ou indications donnés aux chefs de parti. Je me bornerai donc à consigner ici quelques observations toutes générales.

En ce qui concerne les dispositions pour le combat on a remarqué que les fronts étaient plus étendus que dans d'autres manœuvres impériales ; on n'a plus vu cette année les lignes de tirailleurs denses des années dernières. L'un des jours de manœuvres le commandant du parti bleu a dirigé toute l'action « à la japonnais » soit en se tenant absolument à l'écart du champ de bataille ; il suivait le combat sur la carte uniquement d'après les rapports reçus et transmettait ses ordres en se servant de tous les moyens techniques qui se trouvaient à portée, téléphone, télégraphie optique et sans fil, automobiles, motocyclettes, etc. Cette expérience était très intéressante à faire, mais on peut se demander si le corps est une unité suffisamment considérable pour que cette façon de procéder soit avantageuse et si elle ne paraît pas devoir être exclusivement réservée au commandement de l'armée.

Il faut encore souligner le fait que des deux côtés on n'a pas hésité à prendre l'offensive dès que l'occasion s'est présentée, bien qu'en somme les deux tâches fussent plutôt défensives. C'est la tactique que recommandait déjà Frédéric-le-Grand et qu'il nommait « die Defensive im Gewande der Offensive ». Mais même dans ce procédé offensif l'enveloppement a joué un très grand rôle. Il nous paraît qu'il y a là un danger : avec des fronts étendus et des mouvements enveloppants opérés par de fortes unités on court le risque de permettre à l'adversaire de se créer un passage en faisant une trouée au centre de la ligne.

Cette année de nouveau on a demandé de grands efforts à la troupe, ce qui est d'ailleurs conforme aux exigences d'une sérieuse préparation à la guerre. En France par contre le travail a, durant les manœuvres, complètement cessé entre midi et 7 heures du soir ; il est bien évident que cette mesure prise pour ménager l'opinion publique est absolument contraire à la

réalité de la guerre. Toutefois les marches ont été cette année moins fortes que l'an passé par exemple ; le maximum atteint a été de 55 km. par jour pour l'infanterie et 70 km. pour la cavalerie. Aussi les traînards ont-ils été extrêmement rares, ce qui est d'autant plus remarquable que le nombre des réservistes appelés cette année était particulièrement considérable.

La tenue de l'infanterie, au combat comme dans la marche, a été excellente. Les déploiements se sont opérés dans la plus grande tranquillité ; on n'a pas entendu d'ordres ou d'interpellations inutiles. Presque partout les mouvements s'opéraient sur de simples signes, sans qu'une parole fût prononcée, comme s'il s'agissait de quelque chose de naturel, qui va de soi. Les réserves ont fait preuve dans leurs mouvements en avant d'une extrême mobilité ; tantôt en ordre serré tantôt en ordre dispersé elles avançaient dans le terrain ou savaient admirablement profiter des couverts qui se présentaient. D'une façon générale toutes les colonnes ont su, au moment propice, se fractionner puis se reformer avec ordre dès que les circonstances le permettaient. La discipline de feu nous a également paru bonne ; dès qu'un but utile était visible il recevait un feu nourri qui cessait sitôt le but disparu.

Nous avons déjà relevé le rôle qu'a joué la tactique offensive ; là encore l'infanterie a été à la hauteur de sa tâche et il faut citer particulièrement l'assaut opéré le 9 septembre par la 30^e division et qui a été brillamment exécuté. Dans la défensive, par contre, il semble qu'à plusieurs reprises, on ait occupé les positions avec des effectifs insuffisants et qu'on ait disposé de réserves trop faibles pour les contre-attaques.

On a longuement employé les cyclistes et les mitrailleurs ; ces derniers savent si bien profiter des abris du terrain qu'à plusieurs reprises il était impossible de découvrir leurs positions.

La cavalerie s'est avant tout employée au service de l'exploration ; mais elle s'est gardée de négliger son activité tactique sur le champ de bataille lui-même ; dans mainte action importante elle a fait des charges fort opportunes, et on peut admettre que la charge tout à fait imprévue opérée certain jour par une division de cavalerie sur le flanc d'une division au combat eût été en réalité couronnée de succès. Malgré quelques voix discordantes la cavalerie allemande, dans sa grande majorité, est heureusement encore persuadée de l'utilité de son rôle comme arme de combat proprement dite ; il s'agit seulement de saisir l'instant propice à l'action. Le dernier jour des manœuvres les cavaleries des deux partis s'étant rencontrées, elles se sont bien gardées de s'éviter mais ont au contraire foncé avec vigueur l'une contre l'autre, et tout ceci nous paraît bien être conforme à l'esprit de la nouvelle Instruction sur le service en campagne.

L'artillerie de campagne. — y compris les lourds obusiers, — a fait

preuve d'une grande mobilité malgré les défauts du terrain dont nous avons dit quelques mots plus haut. Et pourtant on lui a demandé un gros travail ; notamment dans le soutien qu'elle a dû prêter à l'infanterie, chaque fois que celle-ci voulait opérer le moindre mouvement en avant.

Partout où cela était matériellement possible les mises en batterie ont eu lieu à couvert. Quant au tir il s'opérait de positions mi-couvertes ; cela ressort tout au moins des observations que nous avons pu faire ; il semble donc que le long débat qui a tant agité les artilleurs se termine en pratique par l'admission d'une solution intermédiaire ; c'est à notre point de vue la façon de procéder la plus raisonnable.

Pour les gros obusiers de campagne il semble cependant que le tir effectué de positions tout à fait couvertes soit préférable. L'artillerie de campagne ne s'est pas bornée à ouvrir le combat, mais elle a été constamment active soit en soutenant les mouvements en avant de l'infanterie, soit en tenant jusqu'à la dernière minute dans les positions défensives. On a pu se rendre compte de quel merveilleux et puissant instrument l'armée allemande avait été dotée en recevant la nouvelle pièce à recul sur affût.

La tâche du train était rendue particulièrement difficile cette année par le fait qu'un grand nombre de ses voitures avaient été louées à des particuliers ; le personnel était en outre à peine suffisant pour assurer le service ; il semble, malgré cela, que tout se soit bien passé.

Quant aux automobiles ils ont été naturellement très employés par les grands état-majors ; mais on peut se demander si ce serait la même chose en temps de guerre, par les routes défoncées ; nous croyons que la réalité réservera des surprises et qu'il serait bon de ne pas trop se fier à ce moyen de locomotion. — Pour la première fois on a fait des essais sur une grande échelle avec les camions-automobiles ; on en avait organisé trois colonnes ; l'une d'elles était attachée à une division d'infanterie et se composait de neuf camions-automobiles et de sept wagons, la seconde était attribuée à une autre division avec dix camions et dix-sept wagons et la troisième à une division de cavalerie avec dix camions et huit wagons ; à chaque colonne l'un de ces wagons servait d'atelier pour les réparations immédiates des avaries éventuelles. Ces voitures n'allaient pas jusqu'à la troupe mais faisaient le trajet entre les magasins et les places de distribution ; de là les voitures ordinaires de la troupe transportaient les approvisionnements jusqu'à leurs unités ; les camions ont couvert en moyenne de 80 à 100 km. par jour, ce qui dépasse de beaucoup ce qu'on pourrait demander à des voitures attelées. On semble être satisfait des résultats obtenus ; nous en reparlerons.

Les cuisines roulantes ont continué à rendre les plus grands services ; deux brigades d'infanterie en étaient pourvues, alors que l'année dernière un seul bataillon en possédait ; on peut prévoir avec certitude que d'ici

peu de temps ces cuisines seront introduites sur une très grande échelle. On a pu se rendre compte en effet combien elles ont facilité la tâche des troupes qui en étaient pourvues ; à l'arrivée aux cantonnements ou aux étapes, celles-ci pouvaient manger immédiatement de la viande et les légumes déjà apprêtés et cuits ; elles gagnaient ainsi un temps précieux et étaient immédiatement disponibles pour de nouveaux efforts.

Le seul inconvénient de ce nouveau matériel consiste dans l'augmentation du bagage qui résultera de son introduction. Les avantages cependant en sont tels qu'ils paraissent l'emporter de beaucoup sur les inconvénients.

Il faut signaler encore une heureuse innovation : la grande revue des deux corps prenant part aux manœuvres a précédé celles-ci d'une huitaine de jours et elle a eu lieu séparément pour chaque corps. On paraît heureux de cette modification apportée au programme habituel ; en effet les troupes, débarrassées du poids de l'équipement de parade et du souci de la préparation, peuvent consacrer plus de temps aux exercices tactiques de marche et d'exploration.

En résumé, on peut affirmer sans exagération que soit le commandement soit les troupes des deux corps de manœuvres sont tout à fait à la hauteur de leur tâche ; ils ont également prouvé qu'ils étaient tous conscients des exigences que réclame la guerre moderne. De nombreux officiers étrangers qui avaient suivi les manœuvres n'ont également pas ménagé leurs éloges.

L'empereur ne s'est pas borné à diriger les manœuvres dans l'ouest de l'empire mais il s'est rendu immédiatement après à la frontière opposée, dans la Prusse orientale, où il a assisté à l'un des jours des manœuvres partielles qui avaient lieu entre le 1^{er} et le 17^e corps. L'inspecteur général baron von der Golz, bien connu comme écrivain militaire, dirigeait les exercices ; il vient d'être promu « Generaloberst » en même temps que l'inspecteur général von Bock u. Polach et le général von Plessen. pendant de longues années adjudant-général de l'empereur.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

(De notre correspondant particulier.)

L'infanterie et le centenaire de l'Indépendance. — La Toison d'or conférée aux maréchaux Primo de Rivera et Lopez Dominguez. — Inspection des défenses côtières. — Activité de l'état-major central : écoles pratiques ; voyages d'état-major ; officiers détachés à l'armée italienne. — Réorganisation des groupes de mitrailleuses. — Nouveau règlement d'exercice pour l'infanterie — Insignes et uniformes.

En vous entretenant, dans ma chronique d'il y a trois mois, des fêtes célébrées à l'occasion du centenaire de notre guerre de l'Indépendance, je

vous disais que l'armée ne s'y était pas montrée aussi unie qu'il eût été désirable et que les officiers du corps de l'artillerie avaient pris une part prépondérante aux manifestations destinées à rappeler la mémoire de leurs deux héros, les capitaines Daoiz et Velarde, morts glorieusement, à Madrid, le 2 mai 1808, en défendant, contre les soldats de Murat, le parc de Monté-léon. Il y eut cependant d'autres militaires qui, dans ce même fait d'armes, se couvrirent de gloire: ce furent le lieutenant Ruiz et le cadet Vazquez, appartenant tous deux à l'infanterie. Les officiers de cette arme ne voulant pas faire preuve de moins d'enthousiasme que les artilleurs, eurent aussi, lors des fêtes, leurs cérémonies commémoratives particulières. La plus importante fut, sans contredit, celle qui se célébra le 14 juillet dernier à Tolède dans le somptueux palais où se trouve installée l'Académie de l'infanterie. Son double but était l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire du jeune Vazquez, mort pour la patrie, et celle du Musée de l'infanterie. Le roi y assistait, ainsi que M. Maura, président du Conseil, et le général Primo de Rivera, ministre de la guerre. La plupart des généraux sortant de l'infanterie, presque tous les chefs de corps et un grand nombre d'officiers de tous grades ont tenu à s'associer à cette imposante manifestation patriotique; elle eut un brillant succès et aura sûrement servi à resserrer les liens de camaraderie entre tous les fantassins. Je tiens à ajouter que l'on avait eu l'heureuse idée de profiter de cette cérémonie pour remettre aux élèves ayant terminé leurs études leurs brevets d'officiers.

* * *

Je ne dois pas non plus passer sous silence une autre cérémonie, qui a eu lieu le 12 août à St-Sébastien, résidence de la cour pendant l'été. Il s'agissait d'imposer à nos deux maréchaux, Primo de Rivera et Lopez Dominguez, la Toison d'or, suprême distinction, par laquelle le roi a voulu donner une nouvelle preuve d'affection à l'armée tout entière, et en même temps, récompenser les longs et brillants services de ces deux vétérans.

Le maréchal Primo de Rivera est né en 1831; il est sorti de l'infanterie et le brevet de son haut grade porte la date de 1895. Malgré son grand âge notre ministre de la guerre se porte très bien et ceux qui le voient le buste droit, alerte, agile d'allure et bien campé sur son cheval, ne sauraient affirmer, s'ils ne le savaient, qu'il s'agit d'un homme qui a vécu plus de soixantedix ans et qui les a vécus, non en rentier observant toutes les exigences de l'hygiène, mais en vrai soldat qui affronte toutes sortes de fatigues et de dangers. En effet, sur toutes les pages de notre histoire militaire contemporaine, se trouve écrit le nom du maréchal Primo de Rivera: guerres civiles, campagnes coloniales, toutes ont vu, en première ligne, ce vaillant officier apportant avec lui des connaissances techniques supérieures et une bravoure

à toute épreuve. Et aujourd'hui qu'il aurait le droit de se reposer, nous le retrouvons chargé du ministère de la guerre, plein d'entrain et de confiance en l'avenir de notre armée, à laquelle il voudrait ouvrir largement et commodément les voies par où elle devrait marcher si elle veut se plier aux nécessités de notre temps.

Le maréchal Lopez Dominguez sort de l'artillerie et est de deux ans plus âgé et de dix mois plus ancien en grade que son camarade Primo de Rivera. Il est le neveu de feu le maréchal Serrano, aux côtés duquel il fit ses premières armes. Ces faits suffisent pour nous faire comprendre que la politique a dû absorber une bonne partie de l'activité du maréchal Lopez Dominguez, cet excellent champion de la liberté. Durant toute son existence, il n'a cessé de défendre, soit avec l'épée, soit par la parole, la cause du progrès, en vue du plus grand bien de la patrie. Au Parlement, il a dirigé des campagnes aussi utiles à l'Espagne que celles qui sont mentionnées en termes brillants dans ses états de service. L'armée lui doit maintes excellentes réformes, réalisées alors qu'il était ministre de la guerre, poste qu'il a occupé à diverses reprises, et ceci explique que le maréchal Lopez Dominguez soit très populaire, tant dans le monde militaire que dans la société civile.

C'est un de ces hommes qui vraiment honorent leur pays.

Nous devons donc reconnaître que le roi Alphonse XIII a agi avec pleine justice en octroyant une distinction extraordinaire à ces deux officiers généraux. Puissent-ils en jouir de longues années.

* * *

Au moment où je vous écris, les généraux Martitegui et Suarez Inclan, chef et sous-chef de l'état-major central, accompagnés de plusieurs officiers supérieurs de l'armée et de la marine, sont en train d'inspecter nos défenses de la côte méridionale d'Espagne, ainsi que celles de nos places du nord de l'Afrique. Cadix, Aljeciras, Ceuta et Mellila, tous ces points ont été ou seront de nouveau visités avec le plus grand soin. Nul doute que cette inspection ne porte d'excellents fruits, étant donnés le talent et les hautes qualités de ceux qui en sont chargés. Les affaires marocaines, de plus en plus embrouillées, seraient à elles seules suffisantes pour nous encourager à un redoublement de prudence.

* * *

Ce fut un jour heureux que celui qui inspira au général Linarès, alors ministre de la guerre, l'importante décision de créer un état-major central, car toutes, ou presque toutes les réformes imprégnées d'un esprit moderne qui ont été adoptées, chez nous, durant ces dernières années, telles que les écoles pratiques pour officiers, les stages à l'étranger, les modifications organiques, etc., etc., sont dues à cette haute institution.

C'est aussi grâce à elle que nous possédons maintenant des instructions très bien rédigées sur la manière d'exécuter, dans les régiments d'infanterie et de cavalerie, des exercices de cadres, et de résoudre, sur la carte, des problèmes tactiques. C'est par ces exercices et ces problèmes que nos officiers se prépareront aux manœuvres de l'automne prochain, le temps ayant manqué pour que les instructions en question de l'état-major central soient observées dans les écoles pratiques qui ont lieu dans le courant d'octobre. Le premier jour de ce mois, tous les hommes en congé temporaire, appelés pour renforcer les unités pendant cette période d'instruction, ont rejoint leurs corps de troupes. Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible, cette année-ci, d'avancer la date de l'appel, afin d'avoir le temps de repasser un peu l'instruction individuelle, avant de procéder aux exercices d'unités. Ces exercices offrent, comme nouveauté, de s'effectuer avec la participation d'un certain nombre d'officiers d'autres armes et des différents corps. On ne peut que louer, à tous les points de vue, cette innovation.

Nous avons eu aussi, ces dernières semaines, plusieurs voyages d'état-major, parmi lesquels je me plais à citer celui qui a eu lieu dans notre quatrième région militaire, sous la direction du colonel Olaguer, sous-chef d'état-major de la région, dont le chef-lieu est Barcelone. Le thème de ce voyage consistait en des opérations dans le bassin de la haute Sègre, sur la ligne du chemin de fer projeté par Ax-Puigcerda-Ripoll.

Pour en finir avec les principales dispositions récemment prises par l'état-major central, il me reste à dire que deux capitaines d'infanterie et un premier-lieutenant d'artillerie, un premier-lieutenant de cavalerie et un d'artillerie, un capitaine du génie et un second officier d'administration, ont été envoyés pour accomplir un stage d'environ un an dans l'armée italienne.

* * *

Dans l'Officiel du 12 septembre dernier, a paru un ordre royal portant sur une nouvelle organisation des six groupes de mitrailleuses que nous possédons et qui étaient attachés, depuis leur création, aux deux brigades de la 1^{re} division organique, à la 2^{me} et à la 3^{me} brigades de chasseurs à pied, et aux brigades de Ceuta et de Melilla. Chacun des groupes a été divisé en deux sections, qui conserveront les mêmes affectations que ci-dessus; en outre deux sections seront créées pour être attachées à la 1^{re} brigade de chasseurs. Chacune de ces sections aura, comme effectif, un premier lieutenant, deux sergents, deux caporaux, un soldat de première classe et quatorze soldats de seconde classe, si elle est pourvue du matériel Hotchkis, et le nombre des soldats de seconde classe sera de quinze, s'il s'agit de mitrailleuses Maxim. Au point de vue de leur emploi, les sections en question seront à la disposition des chefs de brigade; pour l'administration, chacune d'elle dépendra de la 1^{re} compagnie du premier bataillon de sa brigade. Les officiers des mitrailleuses

seront montés ; les sergents seront les chefs de pièce et les caporaux, les pointeurs ; il y aura, dans chaque section, un soldat observateur (celui de première classe), deux chargeurs, deux pourvoyeurs, deux auxiliaires, sept conducteurs (huit conducteurs avec le matériel Maxim), et une ordonnance. Lorsque ces sections compléteront leur deuxième échelon, leur personnel sera augmenté d'un sergent chargé du service de ravitaillement des munitions et de quatre ou trois conducteurs. Pour le transport, il y aura, dans chaque section armée du modèle Hotchkis, sept mulets : deux pour les mitrailleuses, quatre pour les munitions et un pour les outils et l'eau ; les sections pourvues du matériel Maxim auront un mulet de plus. L'armement des hommes sera la carabine Moser, avec sabre-baïonnette. Chaque mitrailleuse disposera de 5400 coups, plus 1200 annuels pour l'instruction.

* * *

Je vous ai, à plusieurs reprises, parlé des travaux de la commission nommée le 16 février 1907 pour rédiger un nouveau règlement d'exercices pour notre infanterie. Ce nouveau règlement vient d'être provisoirement adopté et je compte vous en entretenir en détail, dans ma prochaine chronique. Pour le moment, je me bornerai à vous dire qu'il est le premier qui ait osé éliminer de l'instruction des troupes à pied une foule de choses que nous avions pieusement conservées depuis les temps où la science tactique se mesurait au degré de complication des prescriptions réglementaires et au nombre des évolutions.

Je crois également pouvoir, dans ma prochaine chronique, vous parler des nouveaux uniformes que nous allons adopter. Le ministre s'est décidé à supprimer les brillants insignes de nos officiers ; par contre, on prétend que les nouvelles tuniques porteront des revers et des parements aux tons éclatants. Espérons que ces bruits ne sont issus que de la fantaisie de ceux qui désireraient recevoir quelque compensation à la perte de ces larges galons qui, à l'heure actuelle, font ressembler chaque capitaine à un colonel et chaque colonel à un maréchal.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Aux manœuvres et autour des manœuvres : les instructions données par le commandement ; — la conduite des convois ; — la neutralisation des trains ; — l'ignorance de la terminologie militaire ; — les généraux ; — la tactique de marche ; — les accidents dans la marine de guerre ; — aides de camp et officiers d'ordonnance.

Les grandes manœuvres d'armée qui ont eu lieu cette année ont eu un éclat particulier, justifié par l'importance des effectifs mis en mouvement et

par la qualité du commandement. La direction en était exercée par le général de Lacroix, pour lequel on a restauré la fonction de généralissime. Les deux chefs d'armée qui étaient aux prises comptent parmi nos meilleurs : le général Millet a un passé qui répond de lui, le général Trémeau est une réserve pour l'avenir, réserve sur la valeur de laquelle on était loin d'être fixé. Cet officier exigeant et peu aimable a des ennemis et des admirateurs. Je tiens à dire tout de suite que le nombre de ceux-ci s'est accru, à la suite de l'épreuve qu'il vient de subir.

Pour n'en pas perdre l'habitude, le général directeur a publié une instruction générale, dont il ne m'a pas semblé que la rédaction fût toujours heureuse. Et, par exemple, je n'aime guère cette phrase :

MM. les généraux Millet et Trémeau adresseront aux troupes sous leurs ordres les instructions qu'ils jugeront nécessaires.

Outre que je ne comprends pas le mot « Monsieur » dans la langue militaire, outre que le nom des officiers n'a rien à faire ici, et que, donc, au lieu de : « MM. les généraux Millet et Trémeau », j'aurais mis : « Les commandants des armées A et B », je n'en reviens pas de l'autorisation accordée ! Est-ce que par hasard, tout ce qui n'est pas défendu ne se trouve point, par cela même, permis ? Et c'est le général de Lacroix, qui ne cesse de pousser les officiers à l'initiative, c'est lui qui a de l'initiative une conception pareille ! La phrase incriminée est bien petite, et elle ne paraît pas grand-chose, comme on dit. Il me semble pourtant qu'elle est pleine de menaces.

J'approuve, au contraire, la suppression de la critique (que le général Millet seul a maintenue, usant de la latitude qui lui était conférée par la phrase en question). Le général de Lacroix se réserve de rédiger, par la suite, des critiques écrites.

Je n'approuve pas moins les mesures sévères prises pour assurer le bon ordre dans les charrois. Il y a dans la conduite des convois un progrès évident. Mais, d'une part, il ne m'a pas semblé que la compétence de la prévôté dans ce rôle spécial, fût au niveau de son désir de bien faire. D'autre part, les trains isolés, bien qu'on vit parfois des lieutenants, voire des capitaines et même des assimilés de beaucoup plus haut grade à la tête de colonnes de trois ou quatre voitures, les trains isolés étaient dirigés sans beaucoup de correction et avec une parfaite méconnaissance des règles de la traction des voitures. J'ai pris note de bien des infractions à la tenue et à la discipline de marche. J'ai vu, arrêtées dans le plus grand désordre, de longues files de chevaux de main et de chevaux blessés ; j'ai noté des équipages régimentaires et des voitures du service de santé s'en allant à la va-comme-je-te-pousse. Mais peut-être dira-t-on que ni les cavaliers, ni les médecins ne sont très capables d'imprimer une bonne allure à ces véhicules, pas plus

d'ailleurs que les officiers du trésor ou des postes. Aucune excuse, par contre, ne devrait pouvoir être invoquée en faveur des gradés du train des équipages militaires ou des artilleurs, dont c'est précisément le métier de régler la marche des véhicules attelés. Eh bien, pour n'en citer qu'un exemple, j'ai rencontré le dernier jour, remontant la dure pente de Saint-Quentin, des fourgons d'artillerie en avant desquels marchait un sous-lieutenant de toute la vitesse de sa monture, sans se douter que des attelages tirant à pleines bricoles un poids considérable ne pouvaient le suivre. Aussi perdaient-ils peu à peu leur distance, qu'ils cherchèrent à rattraper, par une galopade folle, en arrivant au haut de la côte. Mais pourquoi employer à un métier qui exige de la pratique, de l'expérience, de la routine, des blancs-becs qui sont vraisemblablement ingénieurs des mines et exceptionnellement militaires et qui ignorent le premier mot de la marche des charrois?

J'ai noté aussi la fréquente rencontre de cantines conduites (sans être mieux conduites pour cela) par des officiers. Il est assez étrange qu'on enlève ces officiers du champ de bataille pour les employer à un service qui est toléré en temps de paix, mais qui doit ne plus fonctionner à la guerre. Et il n'est pas moins étrange que le dit service ait joui, plus ou moins tacitement, de la disposition que voici :

Les officiers de la Direction (des manœuvres, sous-entendu), les arbitres (y compris leurs adjoints et leurs escortes), les estafettes portant des plis à l'adresse ou en provenance de la Direction, les trains régimentaires et les convois automobiles seront neutralisés pendant toute la période des manœuvres d'armées.

On s'explique peut-être la neutralisation des convois automobiles, en raison des expériences auxquelles les camions à traction mécanique ont été soumis. Mais pourquoi en avoir étendu le bénéfice aux trains régimentaires et, en fait, à d'autres groupements encore, tels que les voitures du trésor? Pourquoi avoir créé ces facilités, qui sont contraires à la marche normale des choses, et qui, de plus, troublent le fonctionnement de l'exploration? On rencontre un tilbury de la poste. C'est (ou plutôt ce devrait être) pour une patrouille une indication utile : eh bien, on est forcé de la négliger. Et ainsi pour le reste.

Il va de soi qu'on tient à assurer la prompte distribution des lettres. Mais déjà l'administration des postes fournit du personnel supplémentaire à tous les bureaux des régions où il y a des troupes, et il s'y ajoute du personnel militaire auxiliaire prélevé, sauf erreur, dans les rangs des combattants. Remarquez encore que, en temps de guerre, les tilburys de la poste auraient à faire à peu près seuls toute la besogne, tandis que rien n'est changé au service postal ordinaire, les trains marchant comme de coutume et apportant les courriers avec la régularité habituelle. C'est donc comme à

plaisir, et sans utilité, qu'on introduit une convention de plus au milieu de tant d'autres conventions.

C'est d'autant plus regrettable que l'effort a été visible, cette année, pour essayer de se rapprocher des conditions de la réalité. A la vérité, on s'est donné l'air de s'en rapprocher, plus qu'on ne s'en est rapproché : les contre-ordres qui étaient censés arriver inopinément étaient prévus, annoncés. Quand on veut expérimenter un frein de locomotive, on dit au mécanicien : « Attention, je vais faire tel signal, et alors vous bloquerez. » On fait le signal, et on constate que, au bout de douze mètres, par exemple, l'arrêt du train a été complet. Si le mécanicien n'avait pas été prévenu, ce n'est pas douze mètres, mais cinquante, cent, peut-être le double, qu'il aurait fallu pour obtenir l'arrêt. Si on dit à un état-major : « Vous recevrez un nouveau thème cette nuit », si, par surcroît, l'orientation de ce nouveau thème est prévue, si diverses mesures en ont amorcé l'exécution, le mérite n'est pas grand d'arrêter en quelques minutes les décisions qui en découlent et de rédiger des ordres en conséquence. Il en serait allé tout autrement si on avait été surpris par un revirement soudain.

L'expérience faite loyalement eût été d'autant plus souhaitable que rarement les généraux occupaient leur place véritable. Le 14, j'ai rencontré à la ferme Malakoff, un chef d'armée dont l'état-major se trouvait à Ecueillé, c'est-à-dire à trois lieues de là. Admettons que le quartier général eût reçu soudainement une nouvelle grave, de nature à déterminer un changement dans les plans arrêtés, voyez quelle perte de temps pour mettre le commandement au courant et pour se concerter avec lui, même avec les automobiles dont on fait tant d'usage et d'abus.

Le même jour, à la même heure, au même endroit, flottait le fanion d'un commandant de corps d'armée, lequel n'a pas résisté à la tentation de se faire conduire en automobile sur la ligne des tirailleurs ¹.

Peu de temps après, il recevait l'ordre de « rompre le combat », et, peu versé sans doute, tout général de division qu'il soit, dans la terminologie militaire, il comprenait qu'il s'agissait de cesser la manœuvre ! Il prescrivait donc aux troupes de regagner leurs cantonnements, ce pendant que, de sa personne, il s'en allait déjeuner.

Une telle méconnaissance des expressions techniques est inexcusable. Il est étrange aussi que, dans l'entourage du général, à l'état-major de son corps d'armée, il n'y ait eu personne pour signaler l'erreur grossière commise dans l'interprétation d'un ordre très net et parfaitement formulé. On ne

¹ On m'a affirmé qu'un commandant de corps d'armée, et non un des moindres (le général Bazaine-Hayter), s'était tellement aventuré que deux fois, dans la même journée, il a été pris — d'abord par les cyclistes de l'ennemi, puis par sa cavalerie. Il a dû dégainer pour se dégager. Et tout cela, parce qu'il avait commis l'imprudence de jouer les Bonaparte à Arcole : il s'était mis à la tête des troupes qui enlevaient un pont !

peut croire à de l'ignorance. Il faut donc, alors, que l'initiative ait fait défaut ou le courage de dire à un chef qu'il se trompait, qu'il devait se tromper.

Si donc les choses se sont passées comme on me l'a dit, — et je les tiens du général Bonnal qui en fut le témoin, — il n'est pas étonnant qu'on ait retiré le fanion tricolore au divisionnaire qui s'était montré si peu digne de l'arborer, et qu'on ait remplacé ce général, au pied levé, par le général Durand, commandant du 6^e corps d'armée, qui se trouvait là en qualité d'arbitre.

On peut invoquer comme circonstance atténuante l'illogisme déconcertant de notre terminologie militaire, qui est de nature à troubler facilement les esprits. Je lisais, ces jours-ci, dans le *Petit Journal*, que « l'artillerie *montée* a adopté à titre d'essai, le canon modèle 75 allégé, au lieu de celui de 80 qui servait ordinairement. »

Nul doute, ajoute le rédacteur militaire en question, que les résultats ne soient satisfaisants, et il est probable que l'on dotera, à l'avenir, toute l'artillerie montée de canons modèle 75

Or, il y a dix ans que toutes les batteries *montées* sont armées de canons du *calibre* de 75, modèle 1897 (et non du *modèle* 75). Ce qui a causé l'erreur du war-correspondent du *Petit Journal*, c'est qu'on dit d'un canonnier à cheval qu'il est *monté*, tandis que, dans les batteries *montées*, les canonniers servants ne sont pas à cheval. C'est sur les coffres qu'ils sont *montés*. Dans les batteries à cheval, les canonniers servants sont *montés* sur... des montures. Et ce sont ces batteries-là qui n'avaient pas le 75. Mais les batteries où les artilleurs sont *montés* ne sont pas des batteries *montées*... pas plus que le *Petit Journal*, d'ailleurs, n'est un petit journal...

La mesure énergique prise contre le général coupable d'avoir rompu le combat en allant déjeuner, cette mesure sévère, mais juste, a un peu étonné. Elle a un peu détonné, dans l'ambiance où on se trouvait. Il y avait de l'indulgence dans l'air. Le ton comminatoire de l'instruction rédigée par la direction des manœuvres n'a pas empêché les choses de se passer en douceur. Le généralissime est foncièrement bienveillant, et sa grosse voix (ou plutôt la grosse voix qu'on a prise en ses lieu et place) n'a fait peur à personne. Sous ses yeux, de véritables énormités ont été commises. Je l'ai vu, à Vicq-sur-Nahon, assister souriant à ces hérésies auxquelles il avait pourtant déclaré une guerre acharnée.

Pour démontrer l'importance d'un bon service d'arbitrage, il a, en effet, écrit ceci, qui est fort juste :

Il est notoirement avéré que les opérations des manœuvres d'automne commencent à perdre toute ressemblance avec la guerre à partir du moment où les deux partis arrivent au contact.

Le mépris du feu de l'adversaire devient alors complet: il en résulte que les événements se précipitent avec une rapidité excluant toute possibilité de renforcements judicieux de la ligne de feu, toute coordination des actions de l'artillerie et de l'infanterie, toute combinaison dans l'emploi des réserves (lesquelles ne sauraient rester placées sur les points où elles devraient se trouver, sous peine de ne pouvoir intervenir au moment opportun), toute liaison et tout rapport entre les unités engagées et le commandement. Il est à peine besoin de dire que les travaux de campagne, dont l'importance serait si grande dans la réalité, sont entièrement négligés, faute de temps, pour les édifier souvent, pour les occuper toujours.

Ces errements défectueux ne vont pas sans entraîner de graves conséquences dont la plus désastreuse est de jeter le discrédit sur les manœuvres elles-mêmes qui, bien conduites, devraient constituer, par la diversité des circonstances qu'elles déterminent, une excellente école d'instruction pour les chefs de tous grades, et, par l'imprévu des conditions de terrain qu'elles provoquent, un fructueux exercice d'application pour le soldat.

Le généralissime s'était flatté de pouvoir remédier à ces déficiences et d'arriver à donner aux manœuvres d'automne une allure générale aussi rapprochée que possible, des réalités de la guerre, en mettant en jeu un service d'arbitrage puissamment constitué et bien organisé. Il m'a paru qu'il n'y a pas réussi puisque, sous ses yeux mêmes, dans le plein de la bataille, au milieu d'un tapage infernal qui avait attiré beaucoup d'arbitres, il s'est produit comme un inextricable enchevêtrement de ces errements défectueux dont il avait dressé la liste. Tout ce qu'il avait proscrit, sans aucune exception, toutes ces invraisemblances qu'il avait inexorablement condamnées, nous les avons vues se produire, et il les a vues aussi bien que nous.

Malgré cet échec d'une innovation qui lui tenait fort au cœur, il a su rendre très intéressantes les manœuvres de cette année. Elles ont été fort honorables. La troupe s'est bien comportée; le commandement, à part quelques défaillances, s'est exercé dans de bonnes conditions, encore qu'on en attribue le mérite aux états-majors des généraux plus qu'à ceux-ci. Les jeunes générations de brevetés semblent imbues des bons principes; ils connaissent la doctrine orthodoxe, et, s'il y a des réserves à faire sur ces principes et cette doctrine, on ne peut nier qu'ils savent leur métier.

Je me hâte d'ajouter que mon observation de tout à l'heure ne s'applique ni au général Millet ni au général Trémeau. Bien que secondés, l'un et l'autre, par des chefs d'état-majors qui passent pour être de tout premier ordre, c'est par eux-mêmes qu'ils prennent leurs décisions: celui-ci surtout, qui affecte de tenir ses sous-ordres à l'écart de sa pensée, et qui a montré, je le répète en terminant, des qualités militaires tout à fait éminentes.

L'infanterie m'a paru s'inspirer beaucoup du nouveau règlement. Peut-être même s'en inspire-t-elle trop. J'ai entendu, en effet, qu'on lui reprochait

de pratiquer systématiquement partout, hors même de la portée des armes, l'infiltration homme par homme. A la routine des formations compactes se substituerait donc la routine de l'émiettement. Ce n'est pas ce que demande le règlement. Dans son titre III (art. 187), il ne réclame l'émiettement que « lorsque les circonstances l'exigent ». Il y a donc pour le commandement, un problème d'opportunité à résoudre. Il y a à faire acte d'intelligence. L'infiltration homme par homme a l'inconvénient grave de retarder l'entrée en ligne des soutiens. En face d'un adversaire hardi, énergique, poussant à fond son attaque, la première ligne risque d'être bousculée également à fond avant que les bataillons de seconde ligne aient pu terminer leur infiltration.

Par contre, on voit des bataillons sortir d'un village ou d'un bois en formations compactes. Les officiers d'infanterie ne savent pas assez que l'artillerie a pris l'habitude (au moins en France, mais elle ne manquera pas de faire de même à l'étranger) de repérer les points remarquables. La lisière d'une forêt, les issues d'un village se trouvent être ainsi des endroits particulièrement dangereux, où les masses profondes sont exposées à des rafales efficaces.

Les batteries m'ont paru se préoccuper moins que d'autres fois de cheminer sans se montrer et de s'installer à l'abri des vues. Mais j'ai surtout été frappé de la rapidité non de leur tir mais de leur déplacements. J'ai encore dans l'oreille la succession des commandements que j'ai entendus le 15 entre la Blondière et la Rafinière (5 km. sud de Luçay-le-Mâle) : « *Point de pointage : l'arbre isolé à 1000 mètres !* (singulière désignation d'objectif, soit dit en passant), — *Correcteur : 18. — Par la droite, par pièce. — 3 000* ». Et, là-dessus, après huit coups tirés, on a amené les avant-trains, et on est reparti. C'est aller bien vite en besogne. Et c'est oublier que, plus le tir est rapide, plus les déplacements doivent être, sinon lents, du moins rares.

Sur l'esprit des réservistes, j'ai recueilli des renseignements contradictoires. Tel me dit qu'il est excellent, qu'on trouve chez ces soldats beaucoup de vigueur et d'entrain, même après des journées très fatigantes, ayant commencé à trois heures du matin pour finir à six heures du soir. Tel autre prétend que, s'ils sont bons, lorsqu'il s'agit d'un effort normal, ils se dérobent, se plaignent et se font prier, lorsqu'il y a quelque chose d'exceptionnel à faire et quelque coup de collier à donner. Il est vrai que cette remarque vient d'un régiment qui n'a fait que marcher sans avoir jamais eu la satisfaction de rencontrer l'ennemi et de faire le coup de feu.

* * *

Profitant de ce que je n'étais pas le seul représentant de la *Revue militaire suisse* aux manœuvres du Centre, je les ai quittées quelques jours pour aller voir un corps d'armée tout voisin qui exécutait de simples manœuvres

de division et qui, par suite, n'avait attiré l'attention de personne. Raison de plus pour m'y rendre, ai-je pensé. Il est toujours bon d'être témoin de ce qu'on fait quand on croit n'avoir pas de témoin. Je n'ai pas eu, d'ailleurs, à regretter ma détermination. Je regrette seulement d'avoir eu à constater bien du relâchement dans le service des marches.

A cet égard, les états-majors ne m'ont pas semblé en progrès. Les ordres pour la formation et la mise en marche des colonnes sont pourtant rédigés de façon nette et précise ; mais il n'en est pas de même pour la dislocation à la fin de chaque journée de manœuvre. On ne s'en occupe même pas. Aussi il faut voir avec quelle fâcheuse désinvolture les différentes unités se croisent, se doublent, se coupent, se précipitant toutes au même point pour y faire la grande halte, attendant pendant des heures entières le moment de passer un pont, chacun cherchant à gagner le plus vite possible son cantonnement, souvent au détriment du voisin. Ce désordre est d'autant plus impardonnable qu'il est facile à éviter. Il y a quelques années, alors que les règles de la tactique de marche, si justement mises en honneur par le général Lewal, étaient rigoureusement appliquées, jamais on n'eût vu pareil gâchis, qui non seulement double la fatigue physique du soldat, mais encore lui donne la désastreuse impression qu'il est mal commandé.

Les corps de troupes méritent les mêmes critiques que les états-majors.

On ne fait plus que de la tactique de combat ; on se désintéresse de la marche. Les officiers anciens se rappellent le mal que chacun se donnait naguère pour arriver à la minute prescrite au point initial, pour rassembler les unités au dernier moment, pour empêcher les colonnes de s'allonger, pour obliger les hommes à dégager l'un des côtés de la route. Aujourd'hui toutes ces excellentes habitudes sont en train de se perdre.

On ne se donne plus la peine de calculer le temps nécessaire pour se rendre du point de rassemblement au point initial. On fixe « à l'œil » l'heure de départ, et, comme avant tout, il faut ne pas arriver en retard, on arrive un quart d'heure ou vingt minutes en avance à ce point. On y forme les faisceaux, on l'encombre, on gêne le corps qui, par hasard, arrivera à l'heure prescrite. Le point initial est devenu un simple point de rassemblement, le plus mauvais de tous ceux qu'on pouvait imaginer.

Pendant la marche, bien des chefs se contentent de chevaucher en tête de leur troupe, se désintéressant de ce que fait celle-ci. Aussi voit-on des distances de plus de 150 mètres entre les compagnies, de plus de 200 de bataillon à bataillon. Comment un corps d'armée mobilisé pourrait-il marcher sur une seule route dans ces conditions ? On a grand tort de laisser prendre d'aussi déplorables habitudes, aux cadres surtout.

Contrairement à ce que j'ai observé aux manœuvres du Centre, on ne veille pas à laisser libre un des côtés de la route. Il est impossible à un cycliste ou à un cavalier de porter un ordre un peu rapidement. Ce laisser-

aller interdit toute communication rapide entre la tête et la queue de la colonne. Pourquoi ne pas faire ici ce que j'ai vu faire là ? Il est vrai que le commandement était singulièrement aidé par des auxiliaires inattendus pour faire appuyer les troupes à droite et dégager leur gauche. Les automobiles s'en chargeaient, bien que n'en ayant pas reçu le mandat. Songez que dans une seule journée, une seule brigade, la 29^e d'infanterie, a compté 61 de ces terribles véhicules qui l'ont ou croisé ou doublé ! Mais enfin on ne peut compter sur eux pour faire observer les règlements. J'ajoute que le nombre considérable des témoins qualifiés ou non — arbitres ou simples curieux — qu'avaient attirés les manœuvres d'armée contribuait à y rendre la discipline meilleure. Se sentant surveillé, on se surveillait. Les soldats « se rebiffaient », par amour-propre. Et c'est sans doute pour cette raison, surtout, que l'infanterie a produit si bonne impression, dans ces manœuvres, où d'ailleurs on a sacrifié beaucoup à la parade. Malgré les ordres donnés par le généralisme, on a exigé que les honneurs fussent rendus aux généraux. Dès qu'on en voyait un (et Dieu sait si on en a vu !) on mettait l'arme sur l'épaule, on rectifiait la tenue, on reprenait le pas cadencé. On s'en préoccupait plus que de la tactique du champ de bataille.

* * *

Notre marine vient de connaître une série de sinistres qui ont produit une profonde et légitime émotion. On en est à se demander si la poudre B. paye ses énormes qualités au prix d'une instabilité périlleuse. Il semble qu'elle se décompose vite, surtout dans les soutes, surtout dans des bâtiments qui sont soumis à des températures tropicales. Dans les poudrières, elle se conserve mieux étant plus au frais, et la surveillance de ses altérations y est relativement facile. A la suite de l'accident de l'*Iéna*, on a décidé d'y incorporer, dans la proportion de 1,5 à 2 %, une substance destinée à la rendre plus stable. Il est probable que les poudres du *Latouche-Tréville* n'avaient pas encore été soumises à cette réfection. Il est vrai que ce n'est pas à elles qu'on attribue la catastrophe. On prétend avoir trouvé la preuve d'une maladresse commise dans le chargement de la pièce. Mais les morts ont bon dos, comme, on dit. Même s'il y a eu imprudence, la situation reste préoccupante. Les inspecteurs du travail exigent que, dans les usines, des dispositifs de sûreté mettent le personnel à l'abri des imprudences... dans la mesure du possible, s'entend. L'armée et la marine sont tenues à prendre les mêmes précautions. Elles y sont tenues dans leur intérêt même. Car il est facile de comprendre que le service se fera terriblement mal dans les tourelles si le personnel des servants qui y entre se croit exposé à n'en ressortir qu'à l'état de bouillie.

* * *

Les aides de camp ne sont trop souvent que des aides .. de maison, a dit spirituellement le prince de Ligne. Pour empêcher que les généraux les emploient à des fonctions d'ordre domestique, on les a débaptisés. Ils sont devenus les officiers d'ordonnance de ces généraux. Malheureusement leur changement de nom n'a rien changé à leur situation. Ils sont restés les confidents, les intendants, les hommes de confiance, les auxiliaires intimes, les conseillers favoris des chefs auxquels ils sont attachés. Dans ces conditions, leur influence a parfois contrecarré l'autorité même du chef d'état-major, auquel ils n'étaient pas subordonnés. Ils constituaient quelque chose d'analogue au « cabinet militaire » du roi de Prusse. C'était un pouvoir occulte parfois plus puissant que le pouvoir légal. On a voulu remédier à cet état de choses vraiment anarchique en transformant le capitaine X, officier d'ordonnance du général Y, commandant la *n*^e division, en officier d'ordonnance de la *n*^e division. Il cesse donc d'être attaché à la personne du général pour faire partie de son état-major ; il passe sous les ordres du chef de cet état-major. Voilà qui est fort bien. Et pourtant je crains que ce ne soient là que des mots. Les généraux conscients de leurs devoirs n'ont pas attendu cette réforme pour donner à leurs officiers d'ordonnance des attributions précises et correspondant à leur grade. Ils n'ont pas permis que l'ordre hiérarchique ne fût pas observé dans leur entourage. Et, d'autre part, ils n'avaient pas besoin qu'un inférieur leur soufflât leur rôle. Quant aux généraux qui ne sont pas consciencieux ou capables, ... eh bien, ils ne tiendront aucun compte, en fait, du principe que le ministre a posé. Il en sera après comme il en était avant.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

L'équipement du fantassin. — Toujours la question du canon de campagne. — Une sanction. — Manœuvres de terre et de mer. — Cyclistes et automobilistes volontaires. — Quelques publications.

On vient d'adopter et de distribuer à une grande partie de nos régiments d'infanterie le nouvel équipement, mod. 1907, à l'aide duquel on s'est efforcé de résoudre l'important problème de l'allègement du fantassin et de la répartition du poids de l'équipement sur toutes les parties du corps. On a cherché la solution dans l'adoption de matières plus légères, dans la suppression, pour l'équipement de guerre, de la seconde paire de chaussure, du bonnet de police, de la veste de cuir, de la boîte à cirage et de la brosse, et dans le transport sur charrette du pantalon de rechange et de la couverture de campement.

Le soldat en campagne est pourvu d'un gilet de tricot de laine, même en

été; au cantonnement, il peut ne porter que le gilet lorsque sa veste de laine est mouillée. Chaque compagnie est en outre pourvue d'un certain nombre de souliers de quartier (*scarpe di riposo*) légers et souples, qui peuvent servir cependant, en cas de besoin, pour un certain nombre de marches; ces souliers sont portés par les soldats qui ne portent pas d'outils.

Pour répartir plus convenablement le poids de l'équipement sur le corps, on a divisé ces objets en deux parties; les objets strictement nécessaires pour marcher, vivre et combattre, logés dans le havre-sac (*borsa*) qui s'appuie sur les épaules, et les objets moins indispensables logés dans une poche (*tasca*) qui s'appuie sur les reins.

Les principaux inconvénients de l'équipement ancien étaient le havre-sac (*zaino*) complet, très lourd (14 kg. 310) tandis que le nouveau est bien plus léger (8 kg. 250). Le *zaino* était rigide et sa face antérieure plate gênait le dos du fantassin, pendant qu'un système de suspension défectueux contraignait le soldat à marcher courbé et la poitrine péniblement serrée. La *borsa*, au contraire, est tout à fait souple, comme un petit sac tyrolien; elle se façonne à la courbure du dos. Le *zaino* était trop large et embarrassait le soldat dans le rang, lui enlevant quelquefois complètement la liberté des bras. Puis le soldat perdait un temps précieux à extraire ses cartouches de son havre-sac. Au contraire, avec le nouvel équipement, cette importante opération est très rapide; les paquets de cartouches sont placés dans deux petites poches latérales, dont l'ouverture est instantanée.

Afin de ne pas perdre un gros stock de peaux de chèvres qui servaient pour la confection de l'ancien équipement, le premier approvisionnement de nouveaux sacs a été confectionné avec cette même peau; mais plus tard, tant pour les sacs que pour les poches, on emploiera une toile cirée, imperméable, légère et souple, de couleur marron. Avec le nouvel équipement le soldat est complètement libre dans ses mouvements, notamment pour le tir couché. Il porte la bayonnette à droite.

L'emploi d'une toile imperméable non seulement garantit la conservation des objets transportés par le soldat mais empêche la pluie d'alourdir la charge. L'ancienne poche (*tascapane*) était incommode avec ses longues courroies opprimant la poitrine, et la gourde offrait les mêmes inconvénients. Le soldat ne pouvait que difficilement prendre son pain et boire en marchant. La nouvelle poche est suspendue aux courroies du havre-sac mais sur le devant et fait contre-poids. La gourde (malheureusement encore en bois et non en aluminium isolé) se fixe à gauche, au ceinturon. Les cartouchières sont plus légères et plus souples que les anciennes et fixées de façon à laisser le soldat en marche déboutonner sa veste et se mettre à son aise.

On a modifié encore d'autres parties de l'équipement, tels les bâtons de tente raccordés au moyen d'une virole mobile, et la gamelle, pour supprimer les reflets du métal au soleil, est emprisonnée dans une enveloppe de toile.

Concluons par quelques chiffres éloquentes :

Poids de l'équipement ancien :	Poids de l'équipement modèle 1907 :
Havre-sac (zaino) complet kg. 14,310	Sac complet kg. 8,250
Sac à pain (tascapane). » 1,155	Poche » 2,100
Gourde pleine . . . » 1,170	Gourde pleine. . . » 1,085
2 cartouchières avec 72	2 cartouchières avec
cartouches . . . » 2,770	90 cartouches. . . » 2,970
Total kg. 19,405	Total kg. 14,405

Pour compléter le renouvellement de l'équipement, le ministère a fait expérimenter une nouvelle tenue de campagne de couleur gris-vert. Quelques compagnies d'infanterie viennent de la porter pour une épreuve de résistance. Cette tenue ne tardera pas probablement à être adoptée pour toute l'armée. Je vous renseignerai alors avec plus de détail. Les exigences du budget sont plus fortes que les raisons de l'armée, dans notre pays, quand il s'agit de ces grands changements qui comportent des millions de dépenses, et c'est uniquement à cause de cela que nous procédons avec lenteur à l'amélioration de l'uniforme et de l'équipement.

Il y a quelque temps que la commission d'enquête sur l'administration de la guerre a livré au public son deuxième rapport. Il traite les objets suivants : « Le matériel d'artillerie de campagne. Le contrat avec la maison Krupp. La capacité de construction des établissements italiens. Les mitrailleuses. »

Extrayons les points les plus importants de cette riche relation, de 128 grandes pages.

La commission met avant tout en relief la double tendance qui partage encore les opinions des artilleurs : puissance et mobilité. C'est cette opposition qui a contribué à rendre si longue et si laborieuse la solution du problème de l'artillerie en Italie.

Ne pouvant pas, pour raisons budgétaires, posséder une artillerie forte et nombreuse, il nous convient d'avoir au moins une artillerie très mobile, capable de se porter promptement où le besoin la réclame. Ils ont tort ceux qui cherchent la compensation à une insuffisance numérique dans l'augmentation de la puissance balistique ; cette puissance n'acquiert sa valeur tactique qu'associée à une grande mobilité.

D'autre part, il ne convient pas, par amour de la mobilité, d'exagérer la réduction du calibre ; 70 à 65 mm. sont les calibres les plus petits qu'on puisse adopter, si l'on ne veut pas compromettre sérieusement la puissance de l'arme aux grandes distances.

Après d'importantes considérations sur les probabilités du terrain d'emploi de notre artillerie, sur les artilleries étrangères, etc., la commission conclut que le meilleur calibre pour nous est celui de 75 mm.

La commission est opposée à l'adoption de deux calibres pour l'artillerie de campagne, mais, d'autre part, elle voudrait une forte augmentation de l'artillerie de montagne, spécialement pour une énergique défense dans le terrain difficile de nos frontières.

La commission constate qu'en l'année 1897 déjà, lorsqu'on reconnut urgent le renouvellement de l'artillerie, les bureaux techniques et le ministère montrèrent une certaine méfiance pour le système de l'affût déformable, condamnant nettement les freins hydrauliques et les écus.

Même en s'appliquant à justifier cette méfiance, la commission blâme cette aveugle condamnation aboutissant à refuser même l'étude du système (les expériences commencèrent en 1902 seulement). Ainsi nous continuâmes à construire du matériel rigide, tandis que les autres puissances y compris l'Allemagne, l'avaient abandonné.

La commission critique longuement les contrats passés avec la maison Krupp. D'abord l'administration accepta des conditions trop onéreuses. On paya le premier matériel jusqu'au double de son vrai prix commercial. Puis pour le matériel déformable, dont en 1904 la maison Krupp s'engagea à nous fournir les premières batteries les conditions du contrat nous furent très préjudiciables.

Sur ces premiers objets, la commission conclut :

1° à une fausse appréciation de l'importance des nouvelles inventions techniques aboutissant au choix d'un matériel qu'il fallut songer à transformer avant même son achèvement.

2° à une persistante indécision sur le calibre et, simultanément, à la méconnaissance des conditions d'amélioration des ateliers de construction que l'on a laissé périliter.

Ces diverses causes ont retardé d'une dizaine d'années à peu près la solution de la question.

« Cependant — continue la relation — les autres armées progressaient : elles adoptaient la nouvelle artillerie, ce qui nous plaçait dans une situation qui ne pouvait être tolérée et dont nous devions sortir d'urgence. Cet état d'urgence trouvait l'administration italienne dans les conditions suivantes : 1° les établissements militaires étaient incapables de fournir le matériel dans le bref délai nécessaire, étant dépourvus de locaux, de machines, de force motrice et de personnel ; 2° difficulté d'exploiter l'industrie privée nationale à cause des engagements qui nous liaient à la maison Krupp ; 3° non fixation d'un type national d'artillerie et, en conséquence, nécessité d'adopter, sans expérience suffisante et à des conditions défavorables, le modèle proposé par une maison étrangère. »

Pour corriger à l'avenir ces inconvénients, la commission propose :

- 1° une réorganisation du service technique et du corps de l'artillerie ;
- 2° l'amélioration des établissements militaires de construction ;

3° la revision des clauses contractuelles pour les fournitures que l'on pourrait confier à l'industrie privée.

La première proposition fera l'objet d'un rapport spécial qui n'a pas encore paru.

La commission examine en détail l'état actuel des établissements de construction italiens et les moyens de leur donner le développement nécessaire, considérant particulièrement les avantages de la production nationale sur la production étrangère.

Enfin, pour le renouvellement de notre artillerie de campagne, nous avons: 39 batteries achevées déjà commissionnées à Krupp, et 68 ébauchées commissionnées à la même maison. De la sorte ces 107 batteries sont décidées. Pour les 111 autres batteries prévues dans le programme de feu le ministre Vigano et pour la construction desquelles le gouvernement a les mains libres, quatre solutions se présentent:

a) construction complète dans nos établissements militaires améliorés, avec le concours de l'industrie nationale privée;

b) commissionner l'ébauche des principales parties à Krupp et compléter dans nos établissements militaires et privés;

c) commissionner la fourniture des batteries complètes en partie à l'étranger et en partie en Italie (établissements militaires et coopération de l'industrie privée);

d) commissionner toutes les batteries complètes à l'étranger à des conditions convenables, en réservant à l'industrie nationale (militaire ou non) la fourniture de toutes les munitions.

La première solution est la plus avantageuse pour les intérêts de l'industrie nationale, comme la quatrième la plus avantageuse pour la rapidité de l'exécution; les autres sont intermédiaires.

La commission déclare qu'elle ne peut trancher ces solutions sans excéder sa mission.

La dernière partie du rapport s'occupe de la mitrailleuse italienne Perino qui, à la suite de longues expériences, s'est classée supérieure à la mitrailleuse Maxim. La commission voudrait qu'on attribuât quatre mitrailleuses Perino à chaque régiment d'infanterie, et deux au moins à chaque bataillon alpini.

Peu après la publication de cette importante relation, qui mettait au jour une longue série de manquements dangereux pour notre artillerie, le gouvernement, en partie probablement pour donner satisfaction à l'opinion publique un peu agitée à juste titre, provoqua la mise en congé des deux derniers lieutenants-généraux inspecteurs généraux d'artillerie, les généraux Rogier et Mangiagalli. Le premier était présentement commandant du XI^e

corps d'armée. Une décision de cette importance ne pouvait manquer d'être vivement discutée. Si, d'une part, elle a prouvé un fort sentiment de justice et de discipline chez le ministre de la guerre (le premier ministre bourgeois) M. Casana, d'autre part, elle a paru empreinte de quelque exagération à quelques-uns. En général, cependant, on a considéré qu'une punition était nécessaire dans le moment actuel.

On ne tardera pas à réorganiser la direction supérieure technique de notre artillerie. Le ministre Casana voulait hâter une première réorganisation qui aurait été comme un premier pas dans la voie des réformes ; mais le parlement, comme je vous l'ai déjà dit, a cru plus opportun d'attendre encore quelques mois pour procéder en même temps à une réorganisation complète de toute l'armée, déclarée nécessaire par la commission d'enquête elle-même.

* * *

Cette année-ci, nos manœuvres les plus importantes ont été des manœuvres combinées, de terre et de mer. Quoiqu'elles aient revêtu un caractère spécial je crois devoir en indiquer le thème général et donner quelques détails en ce qui concerne l'armée de terre dont la mission, à vrai dire, a été la moins développée.

La direction des manœuvres a été confiée à S. A. R. l'amiral Tomas de Savoie, duc de Gênes, et pour la partie intéressant l'armée de terre à M. le lieutenant-général Vigano. Les forces sont divisées en un parti A rouge, envahisseur, et B bleu, de la défense.

Les forces navales, comprenant un total d'à peu près 70 unités (avec quatre sous-marins, sous-marins) étaient commandées par le vice-amiral Grenet pour le parti A, par le contre-amiral Gagliardi pour le parti B.

Les forces de terre étaient commandées, du côté rouge, corps de débarquement, par le lieutenant général Zuccari ; du côté bleu par le général Crema. Les premières comprenaient la division de Gênes (8^{me}) : c'est-à-dire quatre régiments d'infanterie, un régiment bersaglieri, un escadron de cavalerie, une brigade d'artillerie de montagne, une brigade d'artillerie de campagne, une compagnie de sapeurs et autres services ; une brigade du VIII^e corps d'armée avec artillerie et cavalerie et un parc d'artillerie de siège comprenant : une batterie de canons de 149 mm., une batterie de canons de 120 mm., une batterie d'obusiers de 149 mm. et deux batteries de mortiers, une de 210 mm. et une de 87 mm. A cette occasion on a employé pour la première fois dans des manœuvres de débarquement un parc d'artillerie de siège. L'importante opération de ce débarquement s'est poursuivie avec une grande régularité et avec succès.

Le parti bleu, de force inférieure, comprenait seulement une division de milice mobile (landwehr) composée de quatre régiments d'infanterie (101,

105, 114, 129), un bataillon de bersaglieri, un groupe de cinq batteries d'artillerie de campagne, un escadron de cavalerie et autres services. Le commandement de ce parti avait encore sous sa dépendance les groupes de fortifications de Altare-Vado avec leurs garnisons sur le pied de guerre et les troupes destinées au service de surveillance et de protection côtière dans le secteur de débarquement; ces troupes comprenaient carabiniers, douaniers et un bataillon de milice territoriale (landsturm).

Les troupes rouges se concentrèrent à Albenga, à l'exception de la brigade du VIII^e corps d'armée, qui se concentra à Livourne. On supposa les premières forces déjà débarquées à Albenga, tandis que la brigade de Livourne avec le parc mobile d'artillerie de siège exécutèrent l'embarquement et le débarquement réels.

Le commandement du parti bleu était à Vado, tandis que ses troupes se concentraient à Carcare, c'est-à-dire en deçà de la crête des Apennins, dans la vallée de la Bormida, vers la plaine piémontaise.

Le thème fut le suivant:

Le parti rouge envahisseur est maître de la mer: il a réussi à débarquer à Albenga la plus grande partie de ses troupes; il débarquera les dernières sous la protection de la flotte et de celle qui ont déjà débarqué. Celles-ci chercheront à passer le col de Cadibona et de Zuccarello et à marcher vers la plaine piémontaise pour tomber sur les derrières de l'armée bleue qui sera opposée sur la frontière génoise à l'action du gros de l'envahisseur.

A plusieurs égards l'action ressemble à celle de la première campagne de Napoléon en Italie (1796), à cette différence principale que son armée est venue, non par mer, mais par la côte.

La partie navale de ces manœuvres a été très importante; elle a compris deux périodes et donné lieu à un grand nombre d'enseignements. Le roi y a assisté avec les ministres de la guerre et de la marine, un certain nombre de sénateurs, de députés et de reporters embarqués sur des navires de guerre. L'opération importante a été le débarquement d'un gros parc d'artillerie et du côté de la défense confiée exclusivement à des troupes de réservistes l'emploi de ces troupes. Les miliciens se sont très bien comportés montrant une forte discipline et une grande résistance.

. . .

Parmi les nombreuses manœuvres secondaires qui ont eu lieu cet été pour la cavalerie, les alpins et entre les divisions des différents corps d'armée, je crois intéressant de relever un exercice caractéristique des cyclistes et automobilistes volontaires sur le Pô, près de Plaisance. Les cyclistes et automobilistes volontaires forment une organisation patriotique nationale, issue de l'initiative privée, mais désormais reconnue et réglementée

par le gouvernement comme j'ai eu l'occasion de vous l'exposer. La dernière manœuvre en date a eu lieu en 1904, lorsque 150 volontaires sur les rives du lac de Garda, guidés par la société Audax, exécutèrent une action tactique qui montra combien d'espoir on pouvait fonder sur l'institution naissante. Cette année-ci, ce furent bien 500 volontaires qui prirent part à l'action.

Cette dernière a consisté à la défense et à la surveillance d'un secteur de 120 km. le long du Pô, du confluent du Tessin à celui de l'Adda, avec la supposition que le gros du parti national, rassemblé à Milan, envoie en avant un corps de volontaires et de bersagliers cyclistes pour se porter sur la rive droite du Pô, et s'opposer à la construction de ponts de circonstance par un envahisseur venant du sud ou, en cas de forte supériorité de l'adversaire, pour informer au plus tôt le gros de l'armée à Milan, qu'il doit envoyer des troupes régulières.

Les forces à disposition de la défense étaient : trois compagnies de bersagliers cyclistes (une pour chacun des 4^{me}, 11^{me} et 12^{me} régiments), une batterie de quatre canons à tir rapide de 42 mm., sur affût démontable, transportée sur automobiles ; un peloton d'automobilistes et services automobilistes, deux gros détachements cyclistes et automobilistes volontaires, et une batterie d'artillerie de campagne.

Toutes ces troupes ont été réunies à Lodi d'où, en quatre colonnes, on les a acheminées sur le Pô, à 4 heures du matin, le 20 septembre.

L'envahisseur disposait d'un équipage de pont volant de 260 m. de longueur et commença le lancement sous la protection immédiate d'un régiment d'infanterie (51^{me}) et d'une batterie d'artillerie de campagne.

Ce pont jeté, deux bataillons de l'envahisseur ont passé sur la rive gauche, mais, informées à temps, trois des quatre colonnes principales se rassemblèrent promptement et contraignirent l'ennemi à repasser le fleuve. La 4^{me} colonne obliquant à droite et parcourant un long trajet, passa le Pô et profitant de la rapidité de sa marche apparut à l'improviste sur le flanc de la colonne ennemie, l'obligeant à renoncer à son projet de passer le fleuve dans le rayon assigné à la défense des volontaires.

On doit louer sans réserve l'enthousiasme de ces volontaires qui, renonçant pendant quelques jours à leur liberté sans compensation d'aucune sorte, stimulés simplement par l'amour de la patrie et par le désir de s'organiser et de se discipliner toujours davantage pour la lutte, ont donné une nouvelle et plus importante preuve des grands services qu'ils peuvent rendre dans des circonstances spéciales de plus en plus fréquentes de la guerre moderne.

D'aucuns accusent l'autorité militaire de manquer d'intérêt pour cette institution. S'il y avait quelque-chose de fondé dans ce reproche, il serait juste de reconnaître d'autre part que les autorités militaires ont, ces temps-

ci, des préoccupations très importantes et qu'elles n'ont pas si tort de demander au pays un peu plus d'initiative pour le développement sans elles de l'esprit militaire en dehors de l'armée.

*
•

L'état-major vient de publier la première partie de la *Guerre russo-japonaise* et, de même, une intéressante brochure sur *Les institutions militaires du duché de Savoie et du Royaume de Sardaigne de 1560 à 1798*. Cette période a été l'âge d'or de l'armée piémontaise; elle posséda des princes et des généraux qui prirent rang parmi les plus grands capitaines de l'Europe. Le grand nombre des volontaires étrangers dans les régiments piémontais et de Savoie et la comparaison des institutions militaires de tous les pays à cette époque, font de ce livre documenté scrupuleusement un très intéressant ouvrage.

Je dois vous signaler encore un autre livre sur la *Guerre russo-japonaise*, du colonel V. Carpi, en deux volumes, pleins de citations, de documents et enrichis de belles gravures et plans. Par son style attrayant et clair, cet ouvrage a rencontré la faveur générale.

Il y a déjà quelques années que notre *Rivista di fanteria* (Revue d'infanterie) a cessé sa publication. Il en est résulté un vide dans la presse militaire italienne. On cherche à le combler à l'aide de publications analogues: *La nuova rivista di fanteria* et *La fanteria*. Ces deux publications poursuivant le même but risquent de s'entraver l'une l'autre. Peut-être eût-il mieux valu créer de nouveau une seule revue pour l'infanterie. Mais cette double naissance témoigne des espérances du moment. L'époque actuelle, dans le corps des officiers italiens, est bien celle de la lutte des idées et de l'attente.
